

PLU de Franconville la Garenne.

Franconville la Garenne Le 17 juin 2024

Madame, Monsieur,

La loi Climat et résilience (22 août 2021) portant la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, pose comme objectif d'atteindre le ZAN (zéro artificialisation nette) d'ici 2050.

Pour ce faire, les territoires doivent s'engager dans une réduction du rythme de l'artificialisation par tranche décennale (1ère tranche 2021/2031 de réduction de la consommation foncière de 50% au niveau national par rapport à la consommation foncière observée sur la période 2011-202).

Le PLU porté par nos élus est en totale concordance avec cette préconisation.

J'ai assisté aux différentes réunions publiques, nous étions tous d'accord pour arrêter l'imperméabilisation des sols, revenir à une gestion favorable, à la protection de la nature et par voie de conséquence des habitants.

Le PLU préserve l'environnement des franconvillois. Nous ne pouvons pas accepter de revenir à des constructions de barres d'immeubles ingérables sans espace vert ou trop peu et dont on aurait du tirer les leçons du passé.

L'avis de M le Préfet va à l'encontre de nos envies de se tourner vers la nature. Nous avons besoin de respirer, voir au loin et pas une vue sur la vie du voisin.

Ce PLU va nous le permettre. C'est un bon PLU, je suis totalement pour.

Une administrée franconvilloise depuis 1976.

Service Urbanisme
Arrivé le :
25 JUIN 2024